

RECUEIL OFFICIEL

DFS

MARQUES DE FABRIQUE

ET DE

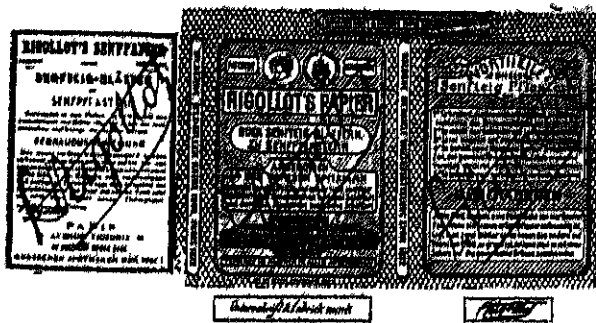
COMMERCE

DÉPOSÉES EN CONFORMITÉ DE LA LOI DU 18 MARS 1883.

Annexe au Mémorial du Grand-Duché de Luxembourg.

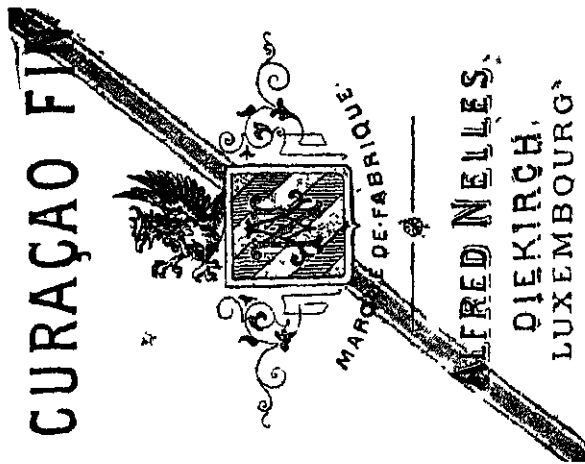
Jeu*di*, 31 décembre 1891.

N° 297. — Le 2 juillet 1891. — Léon Darrasse & Comp. à Paris.



Cette marque présente les signes distinctifs suivants :

- 1° La dénomination « Papier Rigollot » ou « Rigollot's Papier », indépendamment de toute forme distinctive ;
 - 2° la signature « Rigollot » avec paraphe caractéristique ;
 - 3° une étiquette imprimée en noir avec la signature « Rigollot » en rouge sur le dos de chaque feuille de sinapisme ;
 - 4° une étiquette imprimée sur la boîte en fer blanc recouverte d'un enduit cuivré jaune avec signature transversale « Rigollot » en rouge ;
 - 5° une bande de papier jaune qui sert à sceller les boîtes et portant les mots : « Unterschrift und Fabrikmarke » et la signature « Rigollot ».
- Cette marque est employée dans des dimensions variées.



N° 298. — Le 7 juillet. — Alfred Nelles à Diekirch.

Un écusson portant les initiales entrelacées du propriétaire de la marque : A. N., surmonté d'un condor ; au bas de l'écusson les mots : « Marque de fabrique ». — L'écusson coupe en son milieu une bande or qui traverse la marque en un angle à 45°. Tout en haut les mots : « Curaçao fin » et en bas : « Alfred Nelles, Diekirch, Luxembourg. »

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs.

N° 299. — Le 6 août. — Elvire Fagny, Vve Louis Pommery à Reims (France).

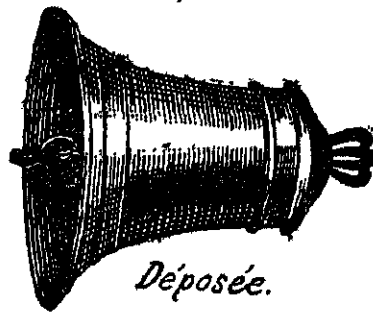


Un écusson d'azur, à la barre d'argent chargé du nom « Vve Pommery » ; au coin dextre du chef : un soleil rayonnant d'or ; en pointe, à senestre, une grappe de vigne au naturel ; surmonté de la couronne navale ; le tout traversé d'une ancre marine accompagnée d'un ruban à l'inscription « Vve Pommery Reims », et au dessous les mots : « Maison fondée en 1891. »

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs, tant en vignettes, qu'en impression et marques à feu.

N° 300. — Le 40 août. — Michel Feller, à Ettelbrück.

Usine à Vapeur
G & D de Luxembourg
Ettelbrück
de
MANUFACTURE
TABACS



Une bande blanche de quatre centimètres de largeur, sur laquelle se trouvent, en couleur bleue, les mots : « Manufacture de tabacs M. Feller, Ettelbrück, G.-D. de Luxembourg, Usine à vapeur » ; au-dessous du nom « M. Feller » se trouve une petite fleur ; au milieu de la bande, entre les mots « M. Feller » et « Ettelbrück » se trouve une cloche et le mot « Déposée » ; cette cloche sera faite dans toutes les couleurs.

Cette marque est employée dans les dimensions susindiquées.

N° 301. — Le 18 août. — *Vve Pommery fils & C^{ie}, à Reims (France).*



Un écusson rond allongé en haut et en bas, à fond noir et or, collé sur une bande à fond noir sur laquelle apparaissent en capitales blanches, à gauche de l'écusson, le mot « Pommery » et à droite celui de « Greno » formant la raison com-

merciale des déposants : « Pommery & Greno ». Le centre de l'écusson est occupé par les mots « Extra sec » seulement entourés des mots « Pommery & Greno » accompagnés du mot « Reims ».

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs.

N° 302. — Même date — *Vve Pommery fils & C^{ie}, à Reims.*

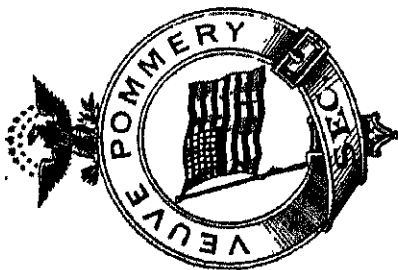


Un écusson rond allongé en haut et en bas, à fond noir et or, collé sur une bande à fond noir sur laquelle apparaissent en capitales blanches, à gauche de l'écusson, le mot « Pommery » et à droite celui de « Greno », formant la raison commerciale des

déposants « Pommery & Greno ». Le centre de l'écusson est occupé par les mots « Sec », seulement entouré des mots « Pommery & Greno », accompagnés du mot « Reims ».

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs.

N° 303. — Même date. — *Vve Pommery fils & C^{ie}, à Reims.*



Un écusson rond, à fond blanc et impression noire, surmonté de l'aigle américain. Cet écusson est formé d'une ceinture fermée sur laquelle sont imprimés les mots « Veuve Pommery », accompagnés du mot « Sec ». Au centre de cette ceinture se trouve la représentation du drapeau américain.

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs.

N° 304. — Même date. — *Vve Pommery fils & C^o, à Reims.*

POMMERY
& GRENO
REIMS

Les mots «Pommery & Greno Reims» disposés circulairement, les mots «& Greno» se trouvant au milieu.
Cette marque est employée dans les dimensions du modèle déposé.

N° 305. — Même date. — *Vve Pommery fils & C^o à Reims.*

VEUVE
POMMERY

Les mots «Vve Pommery», imprimés sur deux lignes en capitales.
Cette marque est employée dans les dimensions du modèle déposé.

N° 306. — Même date. — *Vve Pommery fils & C^o, à Reims.*

CHAMPAGNE
NATURE
VEUVE POMMERY

Une étiquette collier à fond noir, sur laquelle apparaissent sur trois lignes, en capitales blanches, les mots «Champagne nature Veuve Pommery».

Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs.

N° 307. — Même date. — *Vve Pommery fils & C^o, à Reims (France).*

POMMERY & GRENO

Reims.

Une étiquette rectangulaire à fond blanc glacé, portant, imprimés en noir, la raison commerciale des déposants «Pommery & Greno» et au dessous le mot «Reims».

Cette marque est employée dans toutes les dimensions.

N° 308. — Le 2 septembre. — *M. Guy F. Gosman, de la société N.-K. Fairbank & C^o, à Paris.*

COTTOLENE

alimentaires huileux.

Le mot «Cottolene» employé en toutes dimensions, caractères et couleurs et s'appliquant en creux ou en relief sur des produits

N° 309. — Le 1^{er} octobre. — Jean-Pierre Feller, à Dudelange.



Une étiquette rectangulaire montrant un taureau brun-foncé dans une prairie verte et placé devant un lac bleu. Au-dessous du taureau se trouvent imprimés en lettres noires sur fond bleu les mots « Blækwell Durham », dans les angles supérieurs gauche et respectivement droit, en petites lettres noires, les mots « Rauchet Blækwell Durham Fumez Blækwell Durham ». Au dessous du taureau se trouvent dans un fond blanc en lettres noires les

mots « Fine smoking Tobacco ».

Le taureau est le point saillant de la marque et les mots « Blækwell Durham » représentent le nom du tabac.

Cette marque est employée dans les dimensions variables.

N° 310. — Le 5 octobre. — J. Hayem & C^o, à Paris.

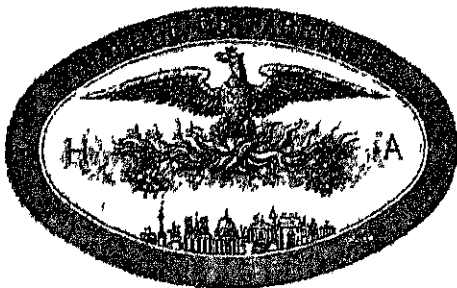


Une étiquette rectangulaire à fond blanc, impression bleue, représentant au centre un faux-col entouré d'une cravate sur laquelle apparaissent en capitales blanches les mots « Maison du Phénix, Paris, Déposé ».

Entre la cravate et le faux-col se trouve le mot « Carpeaux » qui est la désignation du genre de produit. De chaque côté et en-dessous de cette cravate on lit diverses mentions relatives aux dimensions etc. Le tout est entouré d'un double filet, bleu également, un gras et un maigre, ce dernier à l'intérieur.

Cette marque est employée en toutes dimensions et couleurs.

N° 311. — Même date. — J. Hayem & C^o, à Paris.

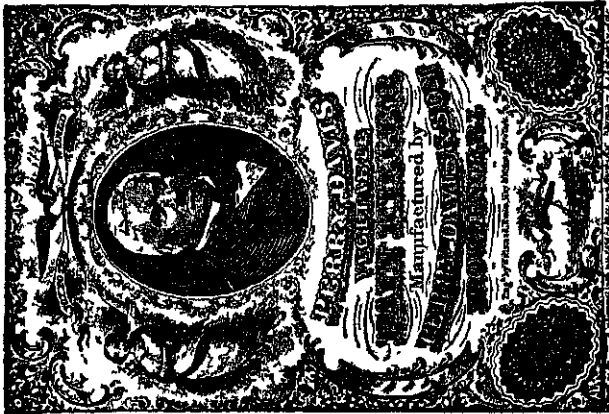


Une étiquette ovale à fond blanc avec impression noire représentant un phénix aux ailes déployées s'élevant au dessus des flammes, aux extrémités desquelles est attachée la Croix de la Légion d'honneur. Sur les côtés se trouvent les initiales H A, cette dernière à droite. Au dessous on voit la représentation de plusieurs édifices. Le tout est entouré d'un large filet noir

Cette marque est employée dans des dimensions

variables. Elle s'applique également sur les papiers d'affaires tels que têtes de lettres, factures et sur les emballages.

N° 312. — Le 13 octobre. — John Morgan Richards de la *Société Perry Davis & Son* à Londres.



Une étiquette rectangulaire contenant le buste de l'inventeur Perry Davis surmonté d'un aigle et d'une banderolle contenant les mots «Joy to the world», et tenu de chaque côté par une figure allégorique ; au-dessous les mots «Perry Davis' Vegetable Pain Killer, manufactured by Perry Davis & Son Providence, R. I.», plus bas un ancre surmonté d'une banderolle avec les mots «Hope». Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs.

N° 313. — «La *Société Farine lactée Henri Nestlé*, à Vevey (Suisse).



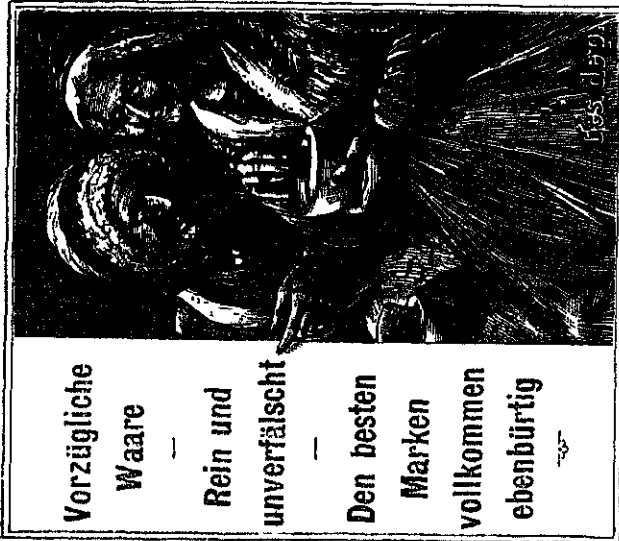
Un nid d'oiseaux.
Cette marque est employée dans des dimensions variées.

N° 314. — Le 11 novembre. — Émile *Beck* à Luxembourg.



Ein in den Wolken schwebender Engel, in der linken Hand eine Cigarre haltend ; darunter die Initialen «E B».
Cette marque est employée dans toutes les dimensions et couleurs.

N° 315. — Le 25 novembre. — Jules Fischer, à Luxembourg.



Ein zweitheiliges Parallelogramm : im rechten Felde, zwei Kaffee trinkende alte Frauen ; links die Aufschrift : «Vorzügliche Waare, Rein und unverfälscht, Den besten Marken vollkommen ebenbürtig. »

Cette marque est employée dans des dimensions variées en noir et en couleurs.

N° 316. — Le 26 novembre 1891. — Edouard Brézol, à Bissen.



Un ancre et deux clous avec les initiales du déposant : E à gauche, B à droite.

Cette marque est employée dans des dimensions et couleurs diverses.

Les trois marques de fabrique déposées le 30 juin 1888 sous les n° 222, 223 et 224 par la Société dite «Vereinigte rheinisch-westphälische Pulverfabriken», à Cologne, ont été transmises par cession, avec l'établissement, à la Société dite «Vereinigte Köln-Rottweiler Pulverfabriken» et cette transmission a été constatée par procès-verbal en date du 19 janvier 1891.

Pour extraits conformes, publiés en exécution de l'art. 10 de l'arrêté royal grand-ducal du 30 mai 1883.

Luxembourg, le 31 décembre 1891.

Pour le Ministre d'État, Président du Gouvernement :

Le Conseiller secrétaire général,

P. RUPPERT.